

TERMES DE REFERENCE

CONTEXTE

Dans un contexte de déplacements forcés importants, **de nombreuses personnes survivantes de violence, de traite, de trafic ou d'autres risques graves de protection** ne disposent pas d'informations claires sur les conséquences de la violence et sur la manière d'accéder à des soins urgents ou à d'autres services. Cette situation s'intensifie lorsqu'il s'agit de femmes, de filles, de garçons, de personnes LGBTIQ+¹, de personnes handicapées et de personnes ayant d'autres besoins spécifiques. Pour cette raison, le Réseau de Protection Communautaire de la région MENA, en partenariat avec la société civile, les organisations humanitaires et gouvernementales, les institutions nationales et locales, publiques et privées, ainsi que les bureaux du HCR, travaille pour rassembler et améliorer les services disponibles pour les personnes ayant des besoins spécifiques et les individus affectés par de graves violations des droits humains.

Le HCR, autres agences des Nations unies, entités locales et organisations communautaires sont actuellement ~~engagés dans des~~ efforts régionaux pour renforcer les **initiatives menées par les communautés**, qui fournissent des services de proximité et de protection, ciblant les réfugiés, les demandeurs d'asile, les déplacés internes, les rapatriés, les apatrides, ainsi que d'autres personnes ayant

besoin d'une protection internationale tout au long du cycle de déplacement dans la région MENA.²

Le Réseau de Protection Communautaire de la région MENA facilite la révélation et l'identification des besoins de protection internationale, des besoins spécifiques, des incidents de protection et des violations graves des droits humains. Il vise à garantir l'accès à la protection et aux aides multisectorielles aux populations les plus vulnérables en augmentant la portée des actions en tout lieu, ou par des activités telles que la sensibilisation. Ces prestations de services doivent être garanties d'une manière conforme à la politique sur l'âge, le genre et la diversité (AGD), les droits humains et les approches communautaires, afin de favoriser un environnement exempt de discrimination et de persécution, et qui promeut l'inclusion et l'accès à la protection spécialisée telle que décrit dans ce document.

OBJECTIFS DU RÉSEAU DE PROTECTION COMMUNAUTAIRE DE LA RÉGION MENA

Le réseau de protection communautaire de la région MENA aspire à :

- A. Identifier les organisations qui existent dans une zone géographique et qui favorisent l'accès à la protection et aux aides, y compris :
 1. L'orientation vers la protection et la gestion des cas pour les personnes ayant des besoins spécifiques, y compris l'accès à la sécurité que ce soit dans des abris ou à travers des solutions à l'échelle communautaire ;
 2. Des services de santé, y compris la santé mentale et l'aide psychosocial (MHPSS)
 3. Une assistance juridique afin d'accéder à la justice et à d'autres procédures légales;

¹ Les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes et queers (LGBTIQ+), ou les personnes ayant une orientation sexuelle, une identité de genre, une expression de genre et des caractéristiques sexuelles différentes (SOGIESC).

² Les organisations menées par la communauté sont des organisations qui sont soit entièrement créées et dirigées par des réfugiés/demandeurs d'asile, des déplacés internes, des rapatriés ou d'autres personnes relevant de la compétence du HCR, soit composées de plus de 50 % de ces populations à des postes de direction et de décision. L'organisation assure principalement la défense, la protection et l'assistance des communautés touchées par le déplacement et/ou l'apatridie. Une organisation menée par la communauté (OMC) fournit principalement des services de plaidoyer, de protection et d'assistance aux communautés touchées par le déplacement et/ou l'apatridie. Certaines OMC, mais pas toutes, sont officiellement enregistrées.

4. Sensibilisation et plaidoyer, tant auprès des communautés que des prestataires de services;
 5. Hébergement général ou logement offert ou disponible pour les personnes déplacées;
 6. Moyens de subsistance et interventions monétaires
 7. Autres services d'aides. (ex: localisation et regroupement familiales)
- B.** Mettre en œuvre des services et des activités qui favorisent la révélation et l'identification des besoins spécifiques, des incidents de protection et des violations des droits humains dans les contextes de déplacement forcé, en promouvant un environnement de sécurité et de bien-être.
- C.** Soutenir l'autonomisation et la résilience des communautés et des populations les plus vulnérables, en tant qu'élément fondamental du processus de relèvement, par le rétablissement des réseaux communautaires et l'accès aux services d'aides.
- D.** Établir et maintenir un système de référencement en accord avec les principes de confidentialité et de respect des demandes et des besoins des populations affectées. A travers la sensibilisation, l'autonomisation des communautés, l'orientation et les soins, garantir l'accès à des services prévisibles et de meilleure qualité aux niveaux local, national et transnational.

PRINCIPALES ACTIVITÉS DU RÉSEAU DE PROTECTION COMMUNAUTAIRE

1. Cartographie des organisations et des services, coordination de la sensibilisation et de l'intervention aux risques de protection, en mettant l'accent sur les personnes ayant des besoins spécifiques.³
2. Accroître la sensibilisation en matière de protection, la révélation des besoins spécifiques et le renvoi des cas dans les pays de la région MENA.
3. Renforcement des capacités et apprentissage horizontal, partage de directives, d'outils et des leçons apprises.
4. Sensibilisation et identification des tendances en matière de protection, en accord avec les directives et politiques du HCR sur la protection des données et aux autres normes de protection applicables;
5. Suivi des références par le biais des systèmes d'information sur les réfugiés.
6. Autres activités de soutien identifiées par les membres du réseau.

PARTENAIRES DU RESEAU

Le réseau est composé d'organisations fournissant des services par le biais d'espaces physiques, de plateformes virtuelles ou d'unités mobiles, qui :

1. Travaillent avec des réfugiés, des demandeurs d'asile, des déplacés internes, des rapatriés, des apatrides ou d'autres personnes ayant besoin d'une protection internationale.
2. Mènent des actions de proximité et/ou fournissent de la protection et des services d'aides directement ou par le biais d'orientations sûres et confidentielles vers ces services, en accord avec une approche centrée sur les survivants et sur l'âge, le genre et la diversité.

³ Le HCR utilise l'expression « personnes ayant des besoins spécifiques » pour désigner les personnes dans les situations d'urgence qui « font face à des risques accrus en matière de protection en raison de leur propre situation ou du contexte » et qui « sont confrontées à des obstacles spécifiques en raison de problèmes de discrimination, de leur identité ou d'autres facteurs qui les empêchent de jouir pleinement de leurs droits ou d'accéder aux services dont elles ont besoin ». Le HCR, « Guide d'urgence : Personnes à risque accru, » <https://emergency.unhcr.org/entry/125333/identifying-persons-with-specific-needs-pwsn>

Pour être éligible à intégrer le réseau, les organisations doivent respecter les droits humains et les principes humanitaires, assurer des garanties, s'engager dans des approches communautaires et travailler à la mise en œuvre de mesures de prévention de l'exploitation et des abus sexuels. Au cours des étapes d'expansion du réseau aux pays de la région MENA, les coordinateurs⁴ du réseau de protection communautaire consulteront les opérations nationales du HCR et vérifieront que tous les critères d'inclusion sont remplis avant d'inviter officiellement les organisations à devenir membres du réseau.

GRUPE CONSULTATIF

Le réseau formera également un groupe consultatif composé de personnes travaillant avec des organisations clés ou des groupes de parties prenantes dans la région MENA qui peuvent guider et informer le développement du réseau et de ses activités. Le groupe consultatif désignera les groupes à inclure dans le réseau, examinera et conseillera les documents et activités du réseau, et aidera à relier le réseau de protection communautaire de la région MENA à d'autres réseaux, services et acteurs pertinents dans la région.

Les conseillers auront une connaissance approfondie du contexte de la région MENA et/ou une expertise en matière de protection communautaire, d'initiatives et réseaux communautaires, de protection internationale, de déplacement forcé dans différents contextes, de trafic et de traite, ou d'autres domaines d'expérience pertinents. Les conseillers peuvent être sélectionnés par les coordinateurs du réseau ou par les membres du réseau.

⁴ Révisé en mars 2023